

# Coop Santé Eastman

## ET LES ENVIRONS

---

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs  
Édition – Juin 2024

---

### Mot du président (résumé) lors de l'Assemblée générale annuelle du 17 juin dernier

Grâce au soutien, de ses membres, collaborateurs et municipalités partenaires, la Coop Santé Eastman et les environs conclue lors de son assemblée générale annuelle du juin 2024 un autre exercice sous le signe de la vitalité, de la croissance et de l'optimisme.

Dans le contexte d'un réseau de santé en pleine transformation, la voie coopérative et de solidarité citoyenne est clairement affirmée par notre succès. Ce sont maintenant 2800 membres qui valident par leur adhésion que ce type de prise en charge répond à leurs attentes.

Durant la dernière année, grâce à une approche collaborative entre médecins et infirmières qui a continué à évoluer, nous avons pu améliorer encore une fois notre performance en augmentant de 25% le nombre de rendez-vous cliniques.

Fidèle à sa mission d'approche globale de la santé, nous avons aussi mis de l'avant des cliniques de santé préventive ouvertes à tous les membres et citoyens des municipalités partenaires. C'est avec conviction que la Coop poursuit son engagement envers les communautés environnantes en contribuant à un milieu social favorable aux saines habitudes de vie.

Votre Coop Santé peut compter sur une équipe dédiée, qui a à cœur votre santé et soucieuse de bien vous servir.

Georges Boissé

Président du conseil d'administration

Le rapport annuel et le message complet sont disponibles à [www.coopsanteeastman.com](http://www.coopsanteeastman.com)

## Accessibilité des consultations médicales et infirmières

La période des vacances estivales étant déjà amorcée, la disponibilité de l'équipe médicale et infirmière sera inévitablement réduite avec une accessibilité qui pourrait être plus restreinte au cours des prochaines semaines.

Des mesures ont été mises en place afin d'en minimiser les impacts et de maintenir la capacité clinique de répondre aux demandes de rendez-vous. L'approche actuelle, qui est de fixer des rendez-vous par priorités de santé, sera renforcée en tenant compte des problématiques qui nécessitent des consultations plus pressantes ou des suivis demandés par les médecins et les infirmières. Cette approche éprouvée permet de répondre à la demande en répartissant les demandes de rendez-vous soit sur 24 à 72 h, sur deux semaines et un mois.

Merci de bien vouloir en tenir compte et de votre compréhension en cette période de l'année plus exigeante.

## Problèmes de santé urgents

Il est important de rappeler à nouveau que la Coop Santé n'est pas une clinique d'urgence et que toute personne dont la condition de santé nécessite une intervention urgente doit être dirigée vers l'urgence hospitalière en communiquant avec le 911 ou en vous y rendant directement si la situation de santé de la personne le permet. Vous éviterez ainsi toute perte de temps qui pourrait porter préjudice à la personne en situation urgente. Voici quelques exemples de conditions de santé devant être référées à l'urgence :

- Problèmes cardio-vasculaires (sudation, douleur à la poitrine à l'effort ou soudaine, pression et rythme cardiaque anormalement élevée, douleur au bras gauche, perte de la parole et de la vue, confusion, perte de mobilité, paralysie, nausée ou crise cardiaque)
- Difficulté à respirer et essoufflement sévère
- Perte de conscience
- Hémorragie grave
- Accident grave
- Réaction allergique grave
- Diminution importante de l'état général
- Risque suicidaire élevé
- Fractures
- Accidents ayant entraîné une perte de connaissance, des douleurs et une mobilité entravée, des maux de tête majeurs et de la confusion
- Problèmes gastriques et maux de ventre accompagnés de fièvre au retour de voyage

## Deux médecins joindront la Coop au cours des prochains mois

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous accueillerons, d'ici quelques mois, deux médecins qui ont choisi de développer leur pratique à la Coop Santé et qui joindront l'équipe médicale actuelle. Nous vous demandons de ne pas communiquer avec la Coop à ce sujet et d'attendre l'information sur les

noms des médecins et les modes de fonctionnement pour les rendez-vous qui vous sera transmise dans une prochaine édition spéciale de notre Bulletin d'information.

## L'équipe de la Coop Santé vous souhaite un très bel été!



**Veillez noter que la Coop Santé sera fermée le 24 juin, jour férié de Fête nationale et le 1er juillet, jour férié de la Fête du Canada.**

### Adhésion à la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription et est remboursable si vous cessez d'être membre. Une contribution annuelle de 156 \$, toutes taxes incluses, est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour connaître les avantages offerts aux membres et obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site [www.coopsanteeastman.com](http://www.coopsanteeastman.com) sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire **ou écrivez à [info@coopsanteeastman.com](mailto:info@coopsanteeastman.com) ou téléphonez au 450 297-4777 poste 4.**

**La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires**

